

+

ASSOMPTION

AUX VÊPRES, AVANT LA PROCESSION DU VŒU DE LOUIS XIII.

Allocution du Très Révérend Père Dom Jean PATEAU
Abbé de Notre-Dame de Fontgombault
(Fontgombault, le 15 août 2023)

Chers Frères et Sœurs,
Mes très chers Fils,

Le 15 mai 1961, le Saint Pape Jean XXIII signait l'encyclique *Mater et Magistra*. Ce texte proposait la doctrine sociale de l'Église dans la ligne de *Rerum novarum* de Léon XIII, de *Quadragesimo anno* de Pie XI et de plusieurs enseignements de Pie XII :

MÈRE ET ÉDUCATRICE de tous les peuples, écrivait saint Jean XXIII, l'Église universelle a été instituée par Jésus-Christ pour que tous les hommes au long des siècles trouvent en son sein et dans son amour la plénitude d'une vie plus élevée et la garantie de leur salut... Bien que le rôle de la sainte Église soit d'abord de sanctifier les âmes et de les faire participer au bien de l'ordre surnaturel, elle est cependant soucieuse des exigences de la vie quotidienne des hommes, en ce qui regarde leur subsistance et leurs conditions de vie, mais aussi la prospérité et la civilisation dans ses multiples aspects et aux différentes époques.

Si l'Église est *Mère et Maîtresse*, Marie est avant tout celle qui est Mère et Maîtresse, Mère et Maîtresse de l'Église, Mère et Maîtresse de ses enfants. A elle, nous pouvons confier au jour de son triomphe au Ciel notre inquiétude alors que le monde, que notre pays et ses institutions se montrent de moins en moins accueillants à la parole d'amour de Dieu qui est au service de la vie.

Par ces lignes encore actuelles, le pape condamnait les « expédients qui offensent l'ordre moral établi par Dieu et s'attaquent aux sources mêmes de la vie humaine..., les moyens indignes de l'homme, dérivant d'une conception matérialiste de l'homme et de la vie. » « L'homme séparé de Dieu devient inhumain envers lui-même et envers les autres, car des rapports bien ordonnés entre les hommes supposent des rapports bien ordonnés de la conscience personnelle avec Dieu, source de vérité, de justice et d'amour. »

Le Pape insistait sur l'importance d'une « éducation solide au sens de la responsabilité dans toutes les manifestations de la vie ; particulièrement en ce qui touche la fondation d'une famille, le devoir de mettre au monde et d'élever des enfants. » Il invitait les catholiques à demeurer « vigilants pour rester cohérents avec eux-mêmes, pour n'admettre aucun compromis en matière de religion et de morale. »

En ce sens, saint Jean-Paul II rappelait la vraie finalité que poursuivent les écoles catholiques : « proposer librement un projet éducatif fondé sur les valeurs de l'Évangile, en offrant aux parents – qui sont les premiers responsables de l'éducation de leur enfant – des lieux d'étude assurant aux jeunes une éducation complète, conforme aux solides principes chrétiens qui devront demain guider et orienter leur vie de citoyens adultes. » (Jean-Paul II, *Aux membres de la Congrégation pour l'Éducation Catholique*, 3 avril 1984)

Fidèles au vœu du roi Louis XIII, nous allons faire procession à la gloire de Marie, Mère de Dieu et Mère des hommes. Nous lui recommandons nos sociétés qui s'enfoncent dans le chaos. Que Marie incline le cœur de nos dirigeants non pas vers les profits matériels, ou vers des idéologies sans fondement et qui méprisent la réalité et la valeur de l'être humain, mais dans l'accueil et la promotion du plan du Créateur sur la vie humaine et sur l'univers, seul chemin vers la paix et la justice pour tous, seule source pour un authentique et durable développement de l'humanité.